

**P.V. DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DEPARTEMENTALE
DE LA GIRONDE
DU JEUDI 23 MAI 2024 à CAPTIEUX**

En l'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-trois mai à neuf heures, les membres de l'Association Départementale des Combattants de la Gironde, convoqués par les soins du Président, se sont réunis conformément aux statuts de l'Association (TITRE III, Art. 15) en Assemblée Générale Ordinaire à Captieux sous la présidence de Monsieur Serge Blüge, Président de l'Association Départementale. Tous les Présidents de Canton ont reçu une circulaire. Tous les délégués ont reçu un livret descriptif.

Monsieur Jérôme Coutand, Commissaire aux Comptes de l'Association, Madame Florence Ranoux, Expert-Comptable de l'Association, régulièrement convoqués étaient présents.

INVITES : *(Nota : Tous les députés de la Gironde ont été conviés)*

- Monsieur Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil du Département de la Gironde
- Madame Christine Luquedey, Maire de Captieux (33840)
- Madame Edwige Diaz, députées de la 11^{ème} circonscription de la Gironde

PRESENTS:

- Monsieur Chazeau, Président Fédéral de l'Association des Combattants
- Monsieur Serge Blüge, Président Départemental
- Monsieur Denis Berland Président cantonal de Captieux
- Monsieur J-Jacques Ferrari, Trésorier cantonal de Captieux
- Monsieur Jean Riguet, Président Délégué Départemental
- Madame Marie-Noëlle Carpentey, Directrice générale de l'E.S.A.T. de La Réole
- Madame Patricia Principaud, Secrétaire administrative et Déléguée départementale des Veuves
- Madame Lucette Mitteau, Secrétaire Départementale
- Monsieur Christian Lopez, Trésorier Départemental
- Madame Sylvie Michaudet, Trésorière Adjointe Départementale

DELEGUES : *(en rouge les cantons absents)*

AUDENGE – BEGLES : Edwige SAUREL. **BLANQUEFORT** : Jacques VIGIER et Bernard CHAPUIS Président cantonal. **BLAYE** – BRANNE : Robert AUDEBERT Président cantonal. **CAPTIEUX** : Denis BERLAND Président cantonal et Jean-Jacques FERRARI. **CASTILLON** – CREON : François TANNEAU, Gérard JULLION, Jean MARCHANDIN, André Kanté et Philippe MILAN. **GENSAC** – GUITRES : Pierre THOMAS et Michel ALLARD. **LA BREDE** : Jean-Pierre VIGNERON, Arlette MONTUZET, Vincent COYNAULT, Valérie BRISSON et Christian MAY. **LANGON** : André MONCHANY. **LIBOURNE** : Jean-Claude DUFOSSE, Gilles SOUSTELLE et J-Claude MICHEL. **LORMONT** : Christian Rossignol - **MERIGNAC** : Roland BOUSQUET Président cantonal. **MONSEGUR** : Robert BABIN, François BOUTARICQ et Jean-Claude GALOPEAU. **PAUILLAC** – **PELLEGRUE** – **PESSAC** : Christiane ROUSSEAU-SIMON, Marie-France LACOMME et Jeanine BENESSE. **PODENSAC** : Marcel APARICI, Gérard BOUYSSY et Jean-Pierre LACOSTE. **ST ANDRE DE CUBZAC** : Charles BELLOCQ et Bernard HENRY. **ST CIER SUR**

GIRONDE : Denis KELLY et Gisèle KELLY. STE FOY LA GRANDE : Jean-Claude CHATEAU et Jacques VERITE. **TALENCE** – VILLENAVE D'ORNON : Christian BOURHIS, Président cantonal et Josiane Labesque

SUPPLEANTS

Jean-Paul FOUCHER (Blanquefort), Jean-Baptiste THARAUD (Mérignac), Michel DAVID (Bègles), Colette LAGARDE (Guîtres), Gilbert GOY (St Ciers/Gironde).

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Serge BLÜGE, Président Départemental

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Lucette Mitteau, Secrétaire Départementale

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture par le Président
2. Résolution des Statuts de l'Association Départementale, et du Règlement Intérieur concernant les 4 points suivants : Association Départementale, Congrès, Assemblée Générale Statutaire et Assemblée Générale extraordinaire.
3. Résolution création d'un site.
4. Orientation
5. Défense des Droits
6. Rapport Moral et Administration
7. Social.
8. Trésorerie et Finances.
9. E.S.A.T. Jean Bernard.
10. Bilan 2023 par l'Expert-Comptable Florence Ranoux.
11. Rapport du Commissaire aux Comptes Monsieur Jérôme Coutand.
12. Approbation des comptes et renouvellement du Commissaire aux comptes.

1. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT DÉPARTEMENTAL MONSIEUR SERGE BLÜGE

L'Assemblée Générale Statutaire des Combattants de la Gironde a été ouverte par le Président Départemental, Monsieur Serge Blüge, conformément aux statuts énoncés dans le Titre III, Article 15. La séance a débuté à 9 heures 15 avec l'accueil des participants et la présentation de l'ordre du jour par le Président de l'Association. Un moment de recueillement a été observé en mémoire des camarades disparus.

ALLOCUTIONS

- Monsieur Denis Berland, Président Cantonal de Captieux, a exprimé ses remerciements à notre hôte, Madame Christine Luquedey, Maire de Captieux, pour la qualité de son accueil. Il a également salué Monsieur Jean-Luc Gleyze pour sa présence à l'Assemblée Générale, soulignant son implication et son soutien constant envers les Combattants.
- Madame Christine Luquedey, après avoir exprimé sa fierté d'accueillir l'Assemblée générale, a présenté en détail la ville de Captieux et ses 1 384 habitants.
- Monsieur Hubert Chazeau, Président Fédéral des Combattants, a adressé ses remerciements aux porte-drapeaux et aux autorités présentes, puis a fait une rétrospective des événements depuis la mobilisation générale de 1939. Il a souligné la création de la Fédération en 1945 et a fourni des informations sur les droits des combattants, insistant sur l'importance du devoir de mémoire.
- Monsieur Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil Départemental de la Gironde, a ensuite pris la parole pour adresser ses remerciements et souligner la continuité de l'engagement de Captieux. Évoquant le devoir de mémoire, il a rappelé les 256 fusillés de Souge.
- Monsieur Serge Blüge, Président Départemental de l'Association des Combattants de la Gironde, après les remerciements d'usage, a demandé à l'assistance d'observer une minute de silence. Il a ensuite donné la parole aux intervenants.

2. RÉSOLUTION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

Résolution des Statuts et Règlements Intérieurs

Le Président Départemental a présenté les modifications proposées pour assurer la conformité et l'efficacité des Statuts et Règlements Intérieurs de l'Association.

Monsieur Serge Blüge Président Départemental

- ⇒ Au niveau des statuts, nous avons intégré la question de la présidence en cas de défaillance de celle-ci. Une injustice avait été identifiée concernant la priorité accordée aux titulaires de la carte du combattant pour la présidence départementale. Afin de remédier à cette situation, nous avons élargi ce droit à tout adhérent à jour de ses cotisations dans nos statuts.
- ⇒ Par ailleurs, en cas de cessation d'activité d'une section, nous avons clarifié que les fonds appartenant à la section reviennent intégralement au canton. Cette décision a été motivée par un cas concret où une section avait prévu deux chèques, une moitié pour l'AD et l'autre pour le CCAS de la ville. Face à l'absence de directives claires dans les anciens statuts, nous avons actualisé ces derniers pour stipuler que les fonds reviennent soit au canton, soit à l'AD. Un don de 20% en numéraire est envisageable, à condition que cette aide soit dirigée vers une association ayant un lien avec le Monde Combattant.

De plus, nous avons réexaminé la possibilité pour les sections d'être autonomes. Autrefois, notre structure reposait sur un découpage canton/section, en raison

des 5500 adhérents initiaux. Aujourd'hui, avec la diminution des adhésions et l'avènement des moyens de communication, des sections autonomes sont envisageables.

Monsieur Denis Kelly secrétaire St Ciers sur Gironde Nord Blayais

- ⇒ Les sections pour certaines sont réduites à des micro-sections au lieu d'avoir des sections autonomes ne pourrait-on pas les fondre dans les cantons ?

Monsieur Serge Blüge

- ⇒ Elles peuvent être fondue dans les cantons il n'y a aucun problème

Monsieur Denis Kelly

- ⇒ Oui mais il y a une satellisation des micro-cantons. Vous avez soulevé le problème des adhérents, il y a peut-être des sections qui ont 2 ou 3 adhérents. Pour qu'elles soient autonomes la gestion est difficile malgré l'informatique. Ne peut-on pas faire des fusions plutôt que d'être autonome.

Monsieur Serge Blüge

- ⇒ Des fusions peuvent être envisagées, mais certaines personnes s'opposent à cette idée. Certaines sections auxquelles nous avons proposé de rejoindre le canton ont refusé. Il y a des problèmes de chapelle.
Dans un autre cas, après dissolution, trois personnes ont rejoint directement l'AD et cotisent désormais à celle-ci.

Monsieur Denis Kelly

- ⇒ Le pourcentage de 20% et 80% a été décidé comment ?

Monsieur Serge Blüge

- ⇒ En Comité Directeur, l'AD a contribué à vous aider pendant X années. Il est convenu que 80% de la somme reviennent soit au canton, soit à l'AD. Il s'agit généralement de sommes modestes

Un membre de l'assemblée :

Je suis en opposition au dernier alinéa du premier article. Vous dites : pas de cotisation, l'adhérent est sorti de nos statuts. Je pense que dans l'esprit du rédacteur cela concerne les personnes qui envoient leur démission à notre association. Qu'en est-il des quelques autres ? Ce sont ceux de nos camarades admis dans des EHPAD ou soumis à l'autorité de leur famille. Ils sont déshumanisés. Ils ne peuvent plus remettre leur adhésion à quelqu'un ! Pourquoi les sortir de notre association ? J'estime que ces anciens doivent être jusqu'à la fin de leur vie membre de notre association.

Monsieur Serge Blüge

- ⇒ Pour être membre d'une association il est nécessaire de régler une cotisation. Dans le cas contraire, ils ne sont plus considérés comme membres. Une association ne peut pas fonctionner sans cotisations.
Si ces personnes décèdent et que nous sommes sollicités, nous leur rendrons hommage lors de leurs funérailles.

Monsieur André Pallaruello canton de Podensac

- ⇒ Vous avez raison de souligner les gens qui sont en EHPAD. C'est un grave problème. Cette année, à l'unanimité nous avons accordé la gratuité de la cotisation mais nous versons quand même les 24 euros au Département.

Après une période de discussion, un vote à main levée a été effectué pour chaque résolution toutes ayant été approuvées à l'unanimité. Les modifications prennent effet à partir du 23 mai 2024.

3. CRÉATION D'UN SITE WEB www.acpgcatmopex33.fr

Après une discussion approfondie il a été décidé de créer un site Web pour l'Association dans le but de renforcer la communication avec les adhérents et le grand public. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

4. ORIENTATION

Il a été mis en avant que le rôle des Combattants et des Opérations Extérieures (OPEX) évolue constamment. Cette évolution a été illustrée par la transition de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre à partir de 2023. De même, il a été souligné l'élargissement de la commémoration du 11 novembre pour inclure un hommage à tous les Morts pour la France, y compris ceux ayant participé aux OPEX.

5. DÉFENSE DES DROITS

Droit à Reconnaissance et à Réparation

- La Carte du Combattant pour les services en Algérie entre 1962 et 1964 a été attribuée à plus de 37 000 anciens appelés.
- Les avantages de la Carte comprennent des aides de solidarité, une rente mutualiste majorée par l'État et l'Allocation de Reconnaissance du Combattant.
- La « Retraite du Combattant » est désormais appelée « Allocation de Reconnaissance du Combattant », sans modification des conditions d'attribution ou du montant.
- Depuis avril 2023, l'allocation est versée semestriellement pour assurer une régularité dans les paiements.
- Les conjointes survivantes bénéficient également d'une demi-part supplémentaire à partir de 74 ans, quel que soit l'âge du combattant au décès.
- La valeur du point PMI est actualisée annuellement pour refléter les augmentations de rémunération des agents publics, avec des mesures exceptionnelles pour protéger les bénéficiaires.
- En 2024, nous commémorons le 70^{ème} anniversaire de la Bataille de Dien Bien Phu et le 80^{ème} anniversaire du débarquement de la Normandie, en rappelant également le symbolisme du Bleuet de France.
- Restons vigilants face aux évolutions législatives et exprimons notre reconnaissance envers ceux qui ont sacrifié pour notre nation.

6. RAPPORT MORAL ET ADMINISTRATION

Le rapport moral a mis en lumière les réalisations passées et établi les orientations futures de l'Association, mettant en avant les actions de solidarité, les commémorations, et les projets promouvant les valeurs de fraternité et de paix. Il a également souligné l'importance de la transition avec les Opérations Extérieures (OPEX) depuis mai 2023, en présentant des exemples concrets des activités menées dans ce cadre.

Structure Organisationnelle : Le rapport a décrit la structure hiérarchique de l'Association, soulignant les rôles et responsabilités des différents niveaux de gouvernance, y compris le Président Départemental, les Présidents de cantons, les sections, et les membres.

Commissions en fonctionnement : Une analyse détaillée des sept commissions en fonctionnement a été présentée, mettant en lumière leurs domaines d'intervention spécifiques et leurs contributions à la mission globale de l'Association.

Réalisations Passées :

- Le rapport a souligné les actions de solidarité, les commémorations et les projets visant à promouvoir les valeurs de fraternité et de paix portées par l'Association. Des exemples concrets ont été fournis pour illustrer l'impact positif de ces initiatives sur la communauté des membres.

Transition avec les OPEX :

- Un soin particulier a été porté à la transition avec les Opérations Extérieures (OPEX) depuis mai 2023, mettant en avant les efforts déployés pour accompagner les Combattants et leurs familles, ainsi que pour faciliter leur réintégration dans la vie civile après le service.

Défis à relever :

- En reconnaissant les défis persistants auxquels l'Association est confrontée, le rapport a souligné la nécessité de rester vigilants et engagés dans la défense des droits des membres, ainsi que dans la recherche de solutions innovantes pour répondre aux besoins changeants de la communauté.

Données chiffrées :

- Des données quantitatives ont été fournies pour refléter l'état actuel de l'Association, incluant le nombre total d'adhérents (1382), un aperçu des activités réalisées au cours de l'année écoulée, ainsi que les résultats obtenus. Ces informations ont été cruciales pour évaluer la performance de l'Association et pour identifier les domaines nécessitant une attention particulière.

Vote d'approbation :

- À la clôture de la présentation du rapport moral et de la défense des droits lors de l'Assemblée Générale, ceux-ci ont été soumis au vote à main levée. Ils ont été formellement présentés à l'Assemblée Générale. Ces rapports ont été approuvés de manière unanime par l'ensemble des membres présents, témoignant ainsi de leur confiance et de leur adhésion aux orientations proposées.

7. SOCIAL

AIDE À LA PERSONNE : Les membres sont encouragés à contacter les Présidents de cantons et de sections pour toute demande d'aide sociale.

BILLETS DE SOUSCRIPTION

- Augmentation du prix des carnets de souscription à 5€ soit :
 - Prix d'achat à l'Association Départementale : 3€
 - Prix de revente pour les cantons : 5€.
- Attribution exclusive des colis de Noël aux acheteurs de carnets de souscription.

COLIS DE NOËL

- Pour cette édition, distribution de 128 paniers garnis réservés exclusivement aux adhérents les plus vulnérables.

CONTRIBUTION À L'ESAT DE LA REOLE

- Réduction de la contribution aux cadeaux des pensionnaires de l'ESAT de La Réole à 20 euros pour l'année 2023 et les années suivantes au lieu de 35 euros comme les années précédentes.

AIDE A LA PERSONNE

- Aucune demande reçue en 2023. Encouragements aux adhérents pour solliciter de l'aide en cas de besoin. L'Association Départementale traitera toute demande avec le niveau de confidentialité requis avant de transmettre votre dossier à l'ONaCVG, et, ou, à la Fédération Nationale.

TRANSPORTS

- Avantage de transport pour tous les titulaires de la carte du Combattant avec extension de la gratuité des transports TBM et Nouvelle Aquitaine sur les lignes routières interurbaines.

8. TRÉSORERIE ET FINANCES

Compte du siège départemental : Malgré un apport de 59 538 €, le déficit par adhérent est de 51,97 €, en raison de la perte d'effectifs. En 2023, l'association compte 1 382 adhérents, contre 4 905 en 2000. Des comptes d'épargne ont été ouverts pour placer le capital de la vente d'un immeuble, visant à réduire le déficit dès 2024.

Compte des cantons : Les bilans annuels permettent de constater la trésorerie des cantons et sections, vérifiés par l'association départementale, l'expert-comptable et le commissaire aux comptes. À partir du 1er janvier 2024, les dépenses « DIVERSES » doivent être justifiées.

Le vote à main levée a abouti à une approbation unanime des points sociaux, y compris les ajustements concernant les billets de souscription, les colis de Noël, la contribution à l'ESAT de La Réole, l'aide à la personne, et la trésorerie et finances.

9. ESAT DE LA REOLE

Madame Marie-Noëlle Carpentey, Directrice générale de l'ESAT de La Réole, a annoncé avec émotion son prochain départ à la retraite. Elle a exprimé sa gratitude envers tous ceux qui ont soutenu et contribué à son parcours professionnel, soulignant l'importance de leur aide dans son développement. Son discours, empreint de reconnaissance et d'attachement à l'ESAT de La Réole, marque la fin d'une ère pour l'institution et le début d'un nouveau chapitre pour elle.

10. BILAN 2023 PAR L'EXPERT-COMPTABLE MADAME RANOUX PRESENTATION DES TABLEAUX FINANCIERS

Madame Florence Ranoux, Expert-comptable de l'Association a présenté les comptes de l'exercice 2023, suivie par l'intervention du Commissaire aux Comptes. Parmi les documents présentés figuraient notamment :

Compte de résultat simplifié :

	2023	2022
Produits d'exploitation	5 373 516 €	5 275 732 €
Résultat d'exploitation	259 980 €	69 102 €
Résultat courant	225 749 €	-29 117 €
Résultat de l'exercice	89 240 €	-16 070 €
Capacité d'autofinancement	299 946 €	395 117 €

Analyse

En 2023, bien que les produits d'exploitation aient légèrement augmenté par rapport à 2022, le résultat d'exploitation a enregistré une croissance significative, passant de 69 102 à 259 980 €. De plus, le résultat courant est passé d'une perte à un bénéfice en 2023, et le résultat de l'exercice est également positif, enregistrant une hausse par rapport à l'année précédente. Cependant, il est important de noter que la capacité d'autofinancement a diminué par rapport à 2022, passant de 395 117 € à 299 946 € en 2023. Cette diminution pourrait nécessiter une analyse approfondie pour identifier les raisons sous-jacentes et prendre les mesures appropriées pour maintenir la stabilité financière de l'organisation.

Ressources associatives :

	2023	2022
DGF ESAT FOYER SAPPH	3 909 347 €	3 751 250 €
Activités Combattants	230 520 €	217 615 €
Activités du commercial	1 195 763 €	1 272 393 €
Reprise fonds dédiés	37 886 €	34 474 €
TOTAL DES RESSOURCES	5 373 516 €	5 275 732 €

Analyse

En 2023, les ressources provenant de la DGF ESAT, du FOYER SAPPH ainsi que des Activités Combattantes ont augmenté par rapport à 2022. Cependant, les ressources issues des Activités du commercial ont légèrement diminué au cours de la même période. Malgré cela, la reprise de fonds dédiés a connu une légère augmentation. Globalement, le total des ressources associatives a augmenté en 2023 par rapport à l'année précédente.

Informations sur le compte de résultat :

	PRODUITS	CHARGES	RESULTATS
Centre Jean Bernard (ESAT)	1 298 021 €	1 285 961 €	12 060 €
Centre Jean Bernard (foyer SAPPH)	3 053 608 €	3 032 196 €	21 412 €
Centre Jean Bernard (commercial)	2 236 123 €	2 136 303 €	99 820 €
Résultat 2023 Centre Jean BERNARD	6 587 752 €	6 454 460 €	133 292 €
Cantons	140 788 €	165 033 €	-24 245 €
A.D.C.P.G. (Siège départemental)	131 635 €	151 387 €	-19 752 €
Résultat consolidé 2023	6 800 175€	6 770 939€	89 236 €

Analyse

Le résultat consolidé 2023 de l'A.D.C.P.G. est de 89 236 €, témoignant de la rentabilité de ses différentes activités. Cependant, des secteurs spécifiques, comme les cantons et le siège départemental, ont enregistré des résultats négatifs, nécessitant une analyse approfondie.

Charges externes :

	2023	2022
TOTAL	2 188 551 €	2 183 608 €

Analyse

En 2023, les charges externes de l'A.D.C.P.G. se sont élevées à un total de 2 188 551 €, légèrement supérieur à celui de 2022.

Trésorerie au 31/12/2023 :

	Montant (€)
CONSOLIDEE	3 670 681
CANTONS	294 713
SIEGE	703 991
ESAT + FOYER	419 320
CAT COMMERCIAL	2 252 657

Analyse

La trésorerie consolidée de l'A.D.C.P.G. au 31 décembre 2023 a enregistré une légère baisse par rapport à l'année précédente. Cela est principalement dû à une diminution des fonds disponibles au niveau des cantons, du siège et du secteur ESAT + Foyer, tandis que les fonds du secteur commercial ont légèrement augmenté.

Bilan au 31/12/2023 :

	Montant (€)
ACTIF PASSIF	10 067 110
FONDS DE ROULEMENT	3 755 496
BESOIN EN F.R.	29 036
TRÉSORERIE	3 726 460

Analyse

En 2023, l'A.D.C.P.G. maintient une situation financière solide, avec un bilan actif-passif stable par rapport à l'année précédente. Malgré une légère baisse du fonds de roulement et du besoin en fonds de roulement, la trésorerie disponible demeure confortable, ce qui témoigne d'une gestion financière prudente et efficace.

Après la présentation des tableaux financiers par Madame Florence Ranoux, Expert-comptable, au cours de laquelle aucune question n'a été posée, ils ont été soumis au vote et acceptés à l'unanimité sans aucune objection.

11. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Jérôme Coutand, Commissaire aux Comptes, a pris la parole pour expliquer sa fonction et valider la présentation comptable.

Mandat du commissaire aux comptes titulaire

Le mandat de notre commissaire aux comptes arrivant à échéance à cette assemblée, sur proposition du comité directeur il vous est proposé de nommer comme commissaire aux comptes titulaire le cabinet :

@COM-AUDIT

Domiciliée au : 61, rue Jean BRIAUD 33700 MERIGNAC

pour un mandat de six ans soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mandat du commissaire aux comptes suppléant

Sur proposition du comité directeur, il vous est proposé de nommer comme commissaire aux comptes suppléant :

Monsieur Mathieu BOULAIRE

Domicilié au : 61, rue Jean BRIAUD 33700 MERIGNAC

pour un mandat de six ans soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

Suite à ces présentations financières, Monsieur Blüge a invité l'assistance à se prononcer sur deux points :

1. L'approbation des comptes par un vote à main levée, proposition qui a été adoptée à l'unanimité.
2. Le renouvellement du mandat de Monsieur Jérôme Coutand en tant que Commissaire aux comptes, proposition également adoptée à l'unanimité.

Cette réunion a ainsi abouti à l'approbation des comptes et au renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes pour un nouveau cycle de six ans.

QUESTIONS

Monsieur Claude Monlun Comité Directeur

- ⇒ J'attire votre attention sur l'article 32 - paragraphe 3 du règlement intérieur concernant le cas d'action méritante au sein de notre association. Il s'agit du palmier d'or plus haute distinction associative uniquement et unique à notre Association Départementale. Nous devons veiller à ce que son attribution reste pour les seuls combattants impliqués dans les guerres 39-45, guerre d'Indochine et en particulier celle d'AFN avec une extension pour les OPEX ayant participé à des conflits. Ceci pour rester fidèle à l'esprit de son créateur Monsieur Christian Benesse. Nous devons réfléchir à une autre récompense de même valeur mais pas avec la même résonnance pour nos adhérents et adhérentes qui ne remplissent pas ces conditions mais qui sont très méritantes au sein de notre association.

Monsieur Serge Blüge

- ⇒ Nous prendrons cela en compte lors du prochain Comité Directeur où nous réexaminerons la situation.

Monsieur Denis Kelly, secrétaire St Ciers sur Gironde Nord Blayais

- ⇒ Nous avons relevé toutes ces années que notre participation à l'AD à l'Assemblée Départementale été excessive par rapport à nos cotisations. Il nous a été répondu que le Comité Directeur donnerait une réponse probablement en faveur d'une diminution de cette participation à l'automne. Nous avons relevé d'après les termes de notre Expert-comptable que le bilan se situe dans l'épaisseur du trait : 1% de la totalité des mouvements.

Nous n'arrivons pas à recruter avec nos cotisations. Avant d'approuver les comptes qui sont sains et pour lesquels je suis d'accord, j'aurai souhaité avoir une réponse, si possible, avant ou d'ici l'automne compte tenu de notre participation à tous (les cantons). Pour notre canton, nous gardons quelque chose de l'ordre de deux euros par cotisation.

Monsieur Serge Blüge

- ⇒ Dans le bilan présenté, je remarque que les sommes placées, leur rapport et les intérêts à venir n'ont pas été pris en compte. Sur la première somme placée pour un an, nous attendons un rendement de 4 500 euros en intérêts, ce qui laisse présager des gains supplémentaires pour les deux autres sommes placées. Je compte sur ces gains pour réduire la contribution que vous versez à l'AD. Le trésorier et son adjoint vont donc procéder à des projections afin d'alléger le fardeau financier pesant sur les cantons et les sections.

MOT DU PRÉSIDENT

Le Président a conclu en ces termes :

- ⇒ Je vous remercie chaleureusement pour votre présence et votre engagement lors de notre Assemblée Générale. Votre soutien est crucial pour notre association, et je suis convaincu que les décisions prises aujourd'hui nous guideront vers un avenir prometteur.

En tant que Président, je m'engage à représenter vos intérêts avec dévouement et à travailler en collaboration avec vous pour assurer la croissance et la durabilité de notre association. Merci pour votre confiance et votre soutien continu. Ensemble, nous pouvons accomplir de grandes choses.

La conclusion de l'Assemblée Générale Statutaire a été marquée par la validation formelle des délibérations et décisions. Une cérémonie de remise de médailles a ensuite eu lieu pour reconnaître publiquement les contributions des membres, témoignant ainsi de notre appréciation collective envers leur engagement et leur dévouement envers l'association.

REMISE DES MEDAILLES

Le Président a annoncé le début de la remise des médailles, mettant ainsi en avant l'engagement et les contributions exceptionnelles de certains membres.

Cette cérémonie représente une occasion unique de reconnaître le dévouement et l'engagement de ceux qui ont œuvré de manière particulièrement significative pour notre association.

MÉDAILLE DU MÉRITE FÉDÉRAL 2024 (11)

- **Bègles :**
 - Edwige Saurel - SYMP.
- **Captieux :**
 - Jean-Jacques Ferrari - SYMP.
- **Créon :**
 - Norbert Forget – CATM
- **La Brède :**
 - Jean-Pierre Vigneron - CATM
 - Sylvie Michaudet - OPEX
- **Libourne :**
 - Christian Junet - CATM
 - Hugues Augarde - OPEX
 - Jean-Claude Michel - CATM
- **Monségur :**
 - François Boutaricq - CATM
- **Pellegrue :**
 - Magali Lacoste - SYMP.
- **Podensac :**
 - Jean-Claude Brunato - CATM

MÉDAILLE DE LA FIDÉLITÉ 2024 (3)

- **Créon :**
 - Marc François - SYMP.
- **Libourne :**
 - Jacques de la Tour du Fayet - CATM
- **Podensac :**
 - Marc Carpentey - CATM

MÉDAILLE DE LA RECONNAISSANCE 2024 (3)

- **Libourne :**
 - Lucette Pechabrier - VVE
- **Mérignac :**
 - Claudette Lefebvre - VVE
- **St. André de Cubzac :**
 - Alice Martial - SYMP.

PALMIERS D'OR 2024 (9)

- **Andernos :**
 - Jean Caron - CATM
 - Gérard Lemoine - CATM
 - Jackie Hourdebaigt - CATM
 - Claude Sellier - CATM
- **Captieux :**
 - René Laboyrie - CATM
 - Jean-Louis Courregelongue - CATM
- **Libourne :**
 - Pierre Philippot - CATM
- **Lormont :**
 - Christian Rossignol - CATM
- **Podensac :**
 - André Pallaruelo – CATM

DIPLÔMES D'HONNEUR DE PORTE-DRAPEAU 2024 (11)

- **Créon :**
 - Gérard Mast – 3 Ans
- **Libourne :**
 - Yvon Vivien – 20 Ans
- **Lormont :**
 - Jean Coste – 15 Ans
- **Monségur :**
 - Jean-Claude Galopeau – 4 Ans
- **Pellegrue :**
 - Nicolas Fayol – 4 Ans
 - Samira Bouadellah - 11 Ans
- **Saint André de Cubzac :**
 - Jean Parsy – 40 Ans
- **Saint Ciers sur Gironde :**
 - Jean-Pascal Desborde – 13 Ans
 - Pierre Virondeau – 52 Ans
- **Sainte Foy la Grande :**
 - Claude Guimerteau – 15 Ans
- **Talence :**
 - Anne Clément – 4 Ans

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal paraphé et signé par le président et la secrétaire départementale.

Fin de séance à 11H 16

Fait à Bordeaux le 23 mai 2024

Le Président Départemental
Serge BLÜGE



La Secrétaire Départementale
Lucette MITTEAU

